

DIRECTION OPERATIONNELLE DE CHLEF
SOUS DIRECTION TECHNIQUE
DÉPARTEMENT RESEAU TRANSPORT
Réf : AT/DO 02/SDT/DRT/192/2022

Chlef le ,26/05/2022

A

Monsieur ETB MANSOUR OUAHCHIA Nabil

Sise à : Rue Kelwaz RDC bâtiment B N°14/02 Ain Defla

Objet: Deuxième Mise en demeure.

- * Contrat N°:13/2022 du 02/03/2021
- * B.C.N° :220062 du 02/03/2022
- * ODS N°: 76/2022 du 09/05/2022

En dépit de la première mise en demeure qui vous à été adresser en date du 17/05/2022 concernant le retard de démarrage des travaux de réalisation de la nouvelle liaison en fibre optique « Liaison URAD Oued Sly - MSAN Boulefrad » contrat cité en objet , sans aucune justification de votre part , je vous met en demeure pour la deuxième fois avant la résiliation de vous rapprocher de notre direction/Département réseau de transport sous huitaine pour notifier l'ODS de démarrage des travaux en question.

Faute de quoi, nous serons dans l'obligation de procéder à la **résiliation unilatérale aux torts exclusifs de votre contrat N°13**, consigné en date du 02/03/2022, et ce en application des clauses du contrat (**Article 38**).



Directeur Opérationnel
des Télécommunications de Chlef
Signé: Rvadh OUAZANE